

---

**Arrêté ministériel portant agrément du Service d'aide sociale aux justiciables de Verviers, en tant que partenaire apportant de l'aide aux justiciables**

**A.M. 13-12-2017**

**M.B. 20-02-2018**

Par arrêté ministériel du 13 décembre 2017, le Service d'aide sociale aux justiciables, sis rue de la Chapelle 69, à 4800 Verviers est agréé en qualité de partenaire apportant de l'aide aux justiciables.

Le Service d'aide sociale aux justiciables est agréé pour exercer les missions suivantes :

- l'aide sociale dans l'arrondissement judiciaire de Liège,
- l'aide psychologique dans l'arrondissement judiciaire de Liège,
- l'aide au lien dans l'arrondissement judiciaire de Liège.

La dérogation aux titres requis concernant Madame De VLIEGHER, Madame DESSONNAY et Madame MOROLLI est accordée.

L'agrément prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de six ans.